



L'ABEILLE DU SALEVE

RUCHER ECOLE

# Formation Pratique 2024

## ~ RUCHER DE MOUSSY ~

1. **NOM - Prénom** <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>.....

2. **Adresse**

- **Numéro/Voie** <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>.....

..... - **Code Postal** <sup>(2)</sup> .....

- **Commune** <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>.....

3. **Téléphone** .....

4. **Portable** .....

5. **Email** ..... @ .....

➤ **Le coût de la formation pratique est de quatre-vingts euros (80€)\*. Cette somme n'est restituable ni en partie, ni en totalité et ce quel que soit le nombre de présences aux cours.**

\*Ne sont pas inclus dans ce montant : le matériel personnel, la tenue de protection (**absolument obligatoire**) ainsi que le transport jusqu'au site de formation pratique.

➤ Les cours pratiques :

- Débutent le jour d'APITROC fin mars / début avril.
- Ont lieu le samedi, à partir de 14 heures. En cas de doute sur la situation météorologique, un message électronique vous sera envoyé entre 12 et 13 heures.
- Nécessitent, pour chacun d'entre eux et au minimum une semaine à l'avance, une inscription sur un calendrier électronique genre 'Doodle'.

➤ Les cours théoriques à présences obligatoires :

- Trois cours théoriques magistraux sur l'apiculture ont lieu en janvier, février et mars lors des réunions de fin de mois.
- Dans la deuxième quinzaine de mars, un cours supplémentaire en deux volets porte sur « L'Abeille et le Droit » et sur « Venin d'abeille et toxicité - Connaissance du risque encouru ». A cette occasion, votre signature sur feuille de présence sera requise.

Fait à <sup>(2)</sup>.....

Le <sup>(2)</sup>..... Signature <sup>(2)</sup>.....

(1) merci d'écrire en MAJUSCULE	(2) mention obligatoire
---------------------------------	-------------------------

<b>Ne rien inscrire dans ce cadre</b>		<b>Numéro adhérent(e) :</b>		
<b>Règlement</b>				<b>N° élève</b>
<b>Espèces</b>		<b>Chèque</b>		